

Pour un parlement mondial

Afin d'assurer un contrôle démocratique des pouvoirs publics, il est indispensable de mettre en place un véritable parlement mondial.

La nécessité d'un contrôle démocratique des pouvoirs publics n'a cessé de se révéler comme indispensable, et cela à tous les niveaux de la gestion : locale, régionale, nationale, ainsi que dans l'Union européenne.

PAR
OLIVIER GISCARD D'ESTAING *

La mondialisation d'un certain nombre de facteurs essentiels dans la vie des peuples rend ce même contrôle indispensable au niveau mondial.

L'assemblée générale des Nations unies ne peut remplir cette fonction, puisqu'elle est l'expression de pouvoirs exécutifs nationaux. En Europe, elle serait comparable au Conseil européen ou au Conseil des ministres européens : tout le monde a reconnu la nécessité de lui adjoindre un Parlement européen.

Il est temps de penser maintenant à mettre en place un organisme mondial offrant des garanties comparables ; bien que les esprits et les structures y soient bien peu préparés.

Cette idée n'est pas nouvelle et nombreux ont été les visionnaires, notamment aux États-Unis et en France, qui en ont proclamé la nécessité.

Un organisme comme l'Union Inter-

parlementaire (UIP) et d'autres associations parlementaires internationales, comme l'AIDT (tourisme), ou régionales comme pour l'Atlantique Nord, l'UEO ou le Pacte andin contribuent à internationaliser les rapports entre les parlements.

Mais les temps ont changé. L'ampleur et l'émergence, souvent dramatique, de problèmes à dimension mondiale mobilisent et inquiètent les opinions publiques. Des interventions politiques et militaires, des mouvements de solidarité transcontinentaux montrent bien l'émergence des préoccupations mondiales des populations. Les moyens nouveaux de communication permettent de faire fonctionner des organismes mondiaux avec rapidité et efficacité, comme l'illustre le fonctionnement des grandes entreprises à activité mondiale.

Mission

Il est indispensable de mettre en place un véritable parlement mondial, compétent pour représenter les opinions des peuples.

Une triple mission tiendra compte du principe de subsidiarité, empêchant toute intervention dans les domaines de compétence des États.

Cette triple mission sera la proposi-

tion, la consultation et le contrôle, ce Parlement ne disposant pas d'un pouvoir législatif ni réglementaire.

Les domaines de compétence comprendront tous les sujets à dimension mondiale, qui pourraient faire l'objet de commissions spécialisées, comme essentiellement les suivants : la sécurité, la santé, l'environnement, l'économie (monnaie, commerce et investissements), le tourisme et les transports internationaux, les droits de l'homme et des travailleurs.

Ce Parlement devrait se saisir de tous les thèmes ayant fait l'objet d'un sommet mondial des Nations unies. Il y apporterait une contribution au suivi nécessaire des engagements pris par les chefs d'État, en y associant les principaux acteurs de la société civile. Rappelons que ces sommets ont absorbé les problèmes de la protection de l'enfance, de l'environnement, de la misère, du chômage et de l'exclusion, des droits de la femme, de la population et de l'habitat.

Structure et composition

La meilleure structure serait la transformation de l'UIP en un véritable parlement mondial, ce qui lui donnerait la légitimité nécessaire. Cela supposerait

qu'au lieu d'être un regroupement des parlements nationaux, il devienne une institution de parlementaires personnellement désignés.

Leur désignation pourrait se faire par les parlementaires nationaux comme ce fut le cas, à l'origine, pour le Parlement européen, dans l'attente d'une évolution vers une élection au suffrage universel.

Le nombre envisageable pourrait être compris entre 500 et 1 000, suivant le nombre des pays y participant.

Cheque pays serait représenté par un nombre tenant compte de sa population, avec certaines dispositions permettant aux pays à faible population de disposer au moins de deux parlementaires, et évitant une prépondérance excessive des pays à forte population en limitant, par exemple, à 20 le nombre des parlementaires provenant d'un même pays.

Au moment où va s'ouvrir le parlement mondial des enfants, cette heureuse initiative de l'Assemblée nationale et de l'Unesco, n'est-il pas indispensable de mettre en place un parlement mondial des adultes ?

O. G. D'E.

* Ancien député, président de la Ligue européenne de coopération économique (L.E.C.E.).